



REGLEMENT INTERIEUR

L'association a pour but de promouvoir la danse country **sous toutes ses formes** : line, cuban, partenaires, two steps.

- 1) Nous rappelons que l'association est régie par la loi de 1901, et donc aucune discussion politique ou religieuse ne sera autorisée en réunion ou assemblée générale. Le non respect de cette règle amènerait une exclusion immédiate de la salle.
- 2) De la même manière toute personne, qui par son comportement ou ses propos gênerait au bon fonctionnement de l'association, amènerait à une exclusion de l'association.
- 3) De même nous nous attachons au respect et à l'épanouissement personnel de chacun au travers de la danse country et nous attendons respect et entraide entre les adhérents.
- 4) Seuls les adhérents sont admis en cours, les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être acceptés pendant les cours.
- 5) Il est demandé à chaque adhérent de venir avec des chaussures qui tiennent aux pieds afin d'être couvert par les assurances. (pas de tongues ou de claquettes)
- 6) Tout adhérent qui participe à une démonstration respecte les règles établies par l'animateur : place et tenue.
- 7) Les soirées "sucré-salé" auront lieu une fois par mois, elles sont réservées aux adhérents et à un invité par adhérent ceci pour respecter les normes d'accueil du public de la salle et sous réserve du nombre de places disponibles.
- 8) Un remboursement n'est prévu qu'avec un certificat médical justifiant au moins 3 mois d'absence, dans tous les cas un trimestre et la cotisation FFD seront gardés.

Nom et Prénom :

Signature :

Fos sur Mer le :

Lu et approuvé



REGLEMENT INTERIEUR

L'association a pour but de promouvoir la danse country **sous toutes ses formes** : line, cuban, partenaires, two steps.

- 1) Nous rappelons que l'association est régie par la loi de 1901, et donc aucune discussion politique ou religieuse ne sera autorisée en réunion ou assemblée générale. Le non respect de cette règle amènerait une exclusion immédiate de la salle.
- 2) De la même manière toute personne, qui par son comportement ou ses propos gênerait au bon fonctionnement de l'association, amènerait à une exclusion de l'association.
- 3) De même nous nous attachons au respect et à l'épanouissement personnel de chacun au travers de la danse country et nous attendons respect et entraide entre les adhérents.
- 4) Seuls les adhérents sont admis en cours, les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être acceptés pendant les cours.
- 5) Il est demandé à chaque adhérent de venir avec des chaussures qui tiennent aux pieds afin d'être couvert par les assurances. (pas de tongues ou de claquettes)
- 6) Tout adhérent qui participe à une démonstration respecte les règles établies par l'animateur : place et tenue.
- 7) Les soirées "sucré-salé" auront lieu une fois par mois, elles sont réservées aux adhérents et à un invité par adhérent ceci pour respecter les normes d'accueil du public de la salle et sous réserve du nombre de places disponibles.
- 8) Un remboursement n'est prévu qu'avec un certificat médical justifiant au moins 3 mois d'absence, dans tous les cas un trimestre et la cotisation FFD seront gardés.

Nom et Prénom :

Signature :

Fos sur Mer le :

Lu et approuvé